

Numéro	DL200121-MP01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Voirie	
Objet	Acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg d'une parcelle de voirie rue des Charmes à Illkirch-Graffenstaden	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 13 février 2020

L'an deux mil vingt le treize février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carolle HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur André KUHN, Madame Béatrice HESS, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Sonia DE BASTOS-LAUBER ayant donné procuration à Monsieur Emmanuel BACHMANN
- Monsieur Alain MAZEAU ayant donné procuration à Monsieur Daniel HAESSIG

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	7 février 2020
Date de publication délibération :	18 février 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	18 février 2020

Numéro	DL200121-MP01	1/1
Matière	Domaines de compétences par thèmes - Voirie	

V. AVIS A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

1. ACQUISITION PAR L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG D'UNE PARCELLE DE VOIRIE RUE DES CHARMES A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'examen de la situation foncière de la rue des Charmes à Illkirch-Graffenstaden a amené la Ville d'Illkirch-Graffenstaden à solliciter l'Eurométropole de Strasbourg en vue de l'intégration d'un tronçon aménagé en voirie dans son domaine public routier, dans le cadre de sa compétence en la matière.

En effet, une parcelle de ce tronçon est restée inscrite au Livre Foncier comme la propriété de la société PIERRES PLATANES. Celle-ci a accepté de céder à l'Eurométropole de Strasbourg, moyennant un euro symbolique, la parcelle désignée ci-dessous.

Sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden

Section 40 n° 966/2 de 36 centiares ; rue des Pierres ; en nature de sol.

Vu le plan de localisation, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'émettre un avis favorable à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg, moyennant un euro symbolique, de la parcelle cadastrée en section 40 n° 966/2, d'une contenance approximative de 36 centiares, rue des Pierres à Illkirch-Graffenstaden, en nature de sol, appartenant à la société PIERRES PLATANES, en vue de son incorporation dans le domaine public routier eurométropolitain.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour extrait conforme
Le Maire
Claude FRÖEHLI**

